

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 015_2026

Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le dimanche vingt-deux mars à onze heures ;

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, affiché à la mairie et sur le site le 17 mars 2026.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Virginie VASSEUR ; Eddy ROLIN ; Catherine GOEDGEBUER ; Guillaume DOUBLET ; Sandrine BILLIAU ; Franky SALON ; Yaëlle DEPUYDT ; Clément WALBROU ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Kelly CORNARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Étaient absent non excusés :

Secrétaire de séance : Catherine GOEDGEBUER

Fin de séance : 12h10

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Délibération du conseil municipal en vue de l'élection des adjoints

VU :

En application des dispositions du **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, notamment de son **article L. 2122-7-2**, il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire. Cette élection intervient dans le respect des règles de parité et des modalités de scrutin définies par la loi.

Les adjoints au maire sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame le Maire fait appel de candidatures. Monsieur Philippe BLERVAQUE propose une liste composée de quatre personnes : Philippe BLERVAQUE, Virginie VASSEUR, Eddy ROLIN ET Yaëlle DEPUYDT.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection des adjoints, composé de deux assesseurs : M. Alexis QUIRET et M. Clément WALBROU.

Chaque conseiller municipal qui fait constater aux membres du bureau qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et la dépose lui-même dans l'urne. Tous les conseillers ont participé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le bureau procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].	15
e. Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Philippe BLERVAQUE : 15 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Philippe BLERVAQUE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1^{er} adjoint : Monsieur Philippe BLERVAQUE,

2^{ème} adjoint : Madame Virginie VASSEUR

3^{ème} adjoint : Monsieur Eddy ROLIN

4^{ème} adjoint : Madame Yaëlle DEPUYDT

Ont obtenu :

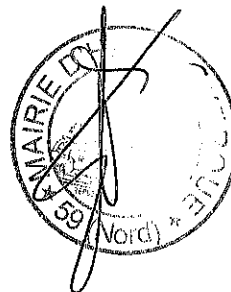
Liste de Monsieur Philippe BLERVAQUE : 15 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Philippe BLERVAQUE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260322-015_2026-DE